Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_5-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_5_020_7.1 : Présentation et validation du budget prévisionnel 2026 – SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Finances et des Affaires Foncières, rappelle aux membres du Conseil Communautaire les termes de la convention de délégation de service public avec la Société Publique Locale (SPL) Sports Loisirs Marches de Bretagne.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu que le montant de la compensation de service public forfaitaire annuelle soit fixée chaque année par le conseil communautaire, au vu des bilans, compte d'exploitation, et mesure de l'impact économique des contraintes de service public.

Le budget prévisionnel 2026 de la SPL Sports Loisirs Marches de Bretagne a été transmis à l'ensemble des élus communautaires en amont de la réunion de Conseil Communautaire. **(Annexe 2)**

Ce projet de budget est présenté en séance et a été transmis en amont à l'ensemble des Conseillers communautaires.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_5-DE

Après examen de ce budget (annexe jointe), Monsieur Jean-Claude BOULMER propose de fixer le montant de la compensation de service public à verser à la SPL Sports Loisirs Marches de Bretagne **à 462 000 € pour 2026** (462 000 € pour l'année 2025).

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Finances et des Affaires Foncières propose :

- **D'approuver le budget prévisionnel 2026 de la SPL Sports Loisirs Marches de Bretagne,**
- **De valider le montant de la compensation 2026 à verser à la SPL Sports Loisirs Marches de Bretagne à 462 000 € (montant 2025 : 642 000 €) ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à ordonnancer la dépense correspondante sur le budget Général 2026 de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Finances et des Affaires Foncières

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 32 voix pour et 1 abstention, accepte la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances telle que présentée ci-dessus.

Monsieur David RETORE ne prend pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT